



Francaise et demande de visa pour mon mari algerien

Par **farah**, le **11/05/2009** à **16:07**

Bonjour,

nous venons de nous marier et mon mari a obtenu son premier recepisse, il est algerien et moi francaise.

il vient de partir en algerie pour voir sa famille aura t il besoin d un visa, est ce obligatoire pour revenir en france , peut t il se faire refouler au douanes et lauelles francaise ou algerienne..

je vous remercie de votre reponse, recevez mes salutations.

Par **citoyenalpha**, le **11/05/2009** à **17:23**

Bonjour

Un récépissé ne fait pas office de visa.

En conséquence votre mari devra fournir un visa valide pour revenir sur le territoire français.
Comment votre mari est il rentré en France?

Dans l'attente de vous lire

Par **farah**, le **11/05/2009** à **20:36**

MONSIEUR

mon mari est arrive avec un visa schengen en 2003 et nous nous sommes marie cette annees son passeport a ete prolonge d un an...avant de partir beaucoup de personnes nous ont dit qu il n y aurait pas de soucis donc je commence a m inquieter.. je vous remercie de m avoir repondu recevez mes salutations

Par **citoyenalpha**, le **11/05/2009** à **20:51**

Bonjour

votre mari est entré en France en 2003

En conséquence je suppose que son récépissé est un récépissé de renouvellement de titre de séjour.

Le récépissé délivré pour un renouvellement de titre de séjour dispense de visa.

Restant à votre disposition.

Par **farah**, le **11/05/2009** à **22:12**

MONSIEUR

NON MALHEUREUSEMENT C EST PAS un renouvellement car avant il etait en situation irreguliere, et ce jusqu en 2009 moment de notre mariage...de plus je suis enceinte et je me fais beaucoup de soucis, une amie qui travaille a la mairie services etrangers me dit que cela depend des douaniers ils peuvent le laisser passer comme ils peuvent faire du zele, mais il est en algerie depuis dimanche et va demander un visa de retour avant que son premier recepise n expire fin juin.. je m inquiete enormement en tout cas je vous remercie de votre gentillesse a me repondre aussi rapidement , sincere salutations

Par **citoyenalpha**, le **11/05/2009** à **22:33**

Si votre mari est déjà en algérie il devra faire une demande de visa pour conjoint de ressortissant français
votre mariage étant déjà transcrit sur les registres d'état civil français il conviendra de fournir à l'appui une copie de l'acte de mariage.

Sa demande de visa ne peut être refusée

Restant à votre disposition.

Par **farah**, le **11/05/2009** à **23:39**

MONSIEUR

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE REPONSE

J AIMERAIS SAVOIR LE DELAI D ATTENDE POUR LES VISAS EN ALGERIE

SACHANT QUE SON RECEPISSE EXPIRE LE 23 JUIN 2009, s il n'obtient pas son visas avant auras t il comme meme le droit de rentrer en france

je vous remercie pour votre reponse

Par **citoyenalpha**, le **11/05/2009** à **23:51**

si vous n'avez pas 6 mois de vie commune voyez une opportunité de pouvoir faire une demande de visa directement en Algérie.

Il pourra une fois le visa obtenu refaire une demande de carte temporaire mention vie privée vie familiale.

Ne vous inquiétez pas son retour ainsi que la délivrance de carte est de droit.

Restant à votre disposition

Par **farah**, le **12/05/2009** à **00:09**

MONSIEUR

merci pour votre reponse effectivement nous n avons pas six mois de vie commune, donc il demandera en algerie en esperant que l attente ne sera pas longue je vous souhaite bonne soiree et vous remercie encore de vos reponses.

a bientôt cordialement

Par **farah**, le **12/05/2009** à **13:06**

MONSIEUR

hier vous avez pris le temps de me répondre avec beaucoup de précisions et je vous en remercie d avance.

Mon mari tente de joindre le consulat de france a annaba en vains mes essayes encore, je voulais savoir si le délai est trop long sachant que son récépissé expire le 23 juin, il peut comme même rentrer en france et ne risque pas d être refouler a la frontière..la douane algerienne vient de lui confirmer que son retour se ferait sans pb au douane algerienne MAIS CELLE DE LA FRANCE.

DES PERSONNES NOUS DISENT QU ILS SONT ENTREE EN FRANCE SANS PB AVEC AUCUN VISA ET PAS DE SOUCIS

J ai dit a mon mari de faire la demande mais si pas de nouvelle avant de rentrer et nous verrons.. ah je suis très inquiètes c' est je pense dans ma nature

je vous remercie

cordialement

Par **citoyenalpha**, le **12/05/2009** à **13:48**

Bonjour

La date d'expiration du récépissé n'est pas un problème. Votre mari est en droit de séjourner sur le territoire. Vous rencontrerez uniquement des obstacles administratifs.

Votre mari a t il une copie de l'acte de mariage et une copie de votre pièce d'identité? Ce serait un plus à fournir à la frontière si votre mari doit rentrer.

Par **farah**, le **12/05/2009** à **17:37**

MONSIEUR

JE LUI AI DONNE AVANT DE PARTIR LA PHOTOCOPIE DE MA CARTE D IDENTITEE ET MON ACTE DE NATIONALITE FRANCAISE AISNI QUE LE LIVRET DE FAMILLE.

JE VOUS PRESENTE MES EXCUSES DE VOUS SOLLICITER AINSI MES MON INQUIETUDE ET GRANDE SUREMENT QUE LE FAITES D ETRE ENCEINTE ME RENDS ENCORE PLUS SOUCIEUSE..

je viens de telephoner au consulat de france a alger il m ont dit que cela serait une fomalitee pour avoir son visas retour mes moi j aimes prendres toutes mes préccotions avant ... encore merci de votre gentillesse

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2009** à **01:58**

vous voyez pas de soucis à se faire.

Que votre mari se rende au consulat avec les papiers nécessaires et il lui délivreront son visa sans problème. Je vous le répète votre mari a droit à son visa et au séjour en France.

Bonne continuation

Par **farah**, le **13/05/2009** à **15:02**

bonjour

je vous remercie pour vos réponses et je manquerais pas de vous tenir informer de l évolution..prochainement.

recevez mes salutations

Par **mak**, le **23/05/2009** à **12:35**

bonjour Farah

Je suis dans le meme cas que votre mari, est ce qu'il a eu des probleme pour revenir?

Par **farah**, le **23/05/2009** à **23:13**

bonsoir

il y a un vraie pb au consulat j ai appelé ils m ont dit que pour le visa de retour pas besoin de rdv, arrivé sur place il faut un rdv, donc mon mari rentrera directement en france ainsi trop long l administration ... vous êtes dans la même situation c est à dire???